

A.E.L.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 allée des Hérons
33 125 LOUCHATS
530 474 824 RCS BORDEAUX

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25.08.25

Le vingt-cinq août deux mille vingt-cinq à 10 heures, les associés de la société se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés.

- BOUCHE DE VITRAY Denis, détenteur de 450 parts sur 500 parts sociales du capital, soit 90% du capital social.
- BRANA Ludovic, détenteur de 50 parts sur 500 parts sociales du capital, soit 10% du capital social.

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Denis BOUCHE DE VITRAY préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant : modification de l'adresse du siège social.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de la décision de modifier l'adresse du siège social de la société.

La nouvelle adresse du siège social de la société est la suivante : 1 allée des Hérons 33125 Louchats.

Cette décision prendra effet à partir du 25 août 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première décision, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé 1 allée des Hérons 33125 Louchats.

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le 25.08.25

Monsieur Denis Bouche de Vitray
Gérant associé



Monsieur Ludovic Brana
Associé

